

BARRHORN SKYRACE



RÈGLEMENT 2025

Barrhorn 2025

Règles de course - Edition 2025 - Version 1
12.02.2023

Règlement

Organisateur :

Turtmann-Unterems Tourismus

c/o InfoCenter/Dorfstrasse 6

3946 Turtmann

info@turtmantal.ch

www.barrhorn.ch



L'inscription au Barrhorn Skyrace (versement de la finance d'inscription) implique automatiquement l'acceptation du règlement.

Formelle

Dans le présent règlement, la personne mentionnée est de sexe masculin ; il va de soi que les explications données concernent également le sexe féminin.

Droit de participation

Cette course est ouverte à toute personne, homme ou femme, âgée d'au moins 18 ans le jour de la course. Les participants mineurs, âgés d'au moins 16 ans, peuvent participer à partir de Blüomatt. Une autorisation parentale signée doit être remise à l'enfant. Le participant assure que ses données personnelles sont correctes lors de l'inscription et que son numéro de dossard ne sera pas transmis à une autre personne.

Seuls les coureurs très bien entraînés peuvent relever ce défi de haute montagne. L'arrivée se situe à 3610m d'altitude. Chaque participant est entièrement responsable de son état de santé. Prendre le départ peu après avoir contracté une maladie infectieuse (angine, grippe, etc.) peut mettre sa vie en danger. Il en va de même pour la prise d'analgésiques et de médicaments similaires avant le départ. Le départ du Barrhorn Skyrace se fait exclusivement sous sa propre responsabilité.

Les médecins ou le personnel de sécurité engagés sur le parcours sont habilités à retirer les coureurs de la course pour des raisons médicales. Si la course est poursuivie malgré les instructions du médecin ou derrière le coureur de contrôle officiel, cela se fait sous sa propre responsabilité en dehors de la course et sans aucun droit aux prestations de l'organisateur.

Pour participer, il est nécessaire de :

- Sont pleinement conscients de la longueur et de la spécificité de l'événement et y sont parfaitement préparés.
- Avoir acquis avant la course une réelle capacité d'autonomie personnelle en montagne qui vous permette de gérer les problèmes induits par ce type d'épreuve.
- Savoir avant tout comment surmonter sans aide extérieure des conditions climatiques qui peuvent être très difficiles en raison de l'altitude (sommet à 3610m d'altitude).
- Savoir comment gérer, même en étant isolé, les problèmes physiques ou mentaux qui peuvent survenir suite à une grande fatigue, des problèmes digestifs, des douleurs musculaires ou articulaires, des petites blessures...
- Être conscient que le rôle de l'organisation n'est pas d'aider un coureur à surmonter ses problèmes et que dans une telle activité en montagne, la sécurité dépend de la capacité du coureur.
- S'adapter aux problèmes rencontrés ou anticipés.
- Chaque randonneur/coureur déclare connaître et accepter le présent règlement.

DEMI-AUTONOMIE

Le principe de la course individuelle en semi-autonomie est la règle.

La semi-autonomie est définie comme la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillement. Ceci, tant au niveau de l'alimentation que de l'habillement et de l'équipement de sécurité.

La sécurité, qui permet notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (intempéries, problèmes physiques, blessures...).

Ce principe implique notamment les règles suivantes :

- Chaque coureur doit avoir sur lui tout son équipement de course pendant toute la durée de la course. Le matériel obligatoire (voir section ÉQUIPEMENT) doit être emporté. À tout moment de la course, les commissaires de course peuvent contrôler le coureur sur le port du matériel obligatoire. Le coureur est tenu de se soumettre à ces contrôles avec "cordialité", sous peine d'être exclu de la course.
- Les trois postes de ravitaillement (Hübschweidi, Blüomatt et CAS Turtmannhütte) sont approvisionnés en boissons et en denrées alimentaires à consommer. Le coureur doit veiller à disposer au départ et après chaque poste de ravitaillement des éléments suivants :
De la quantité de boissons et de nourriture dont il a besoin pour atteindre le prochain point de ravitaillement.

INSCRIPTION

L'inscription est possible sur le site web du chronométreur SPTiming, en lien avec le site web de l'organisateur.

Frais de participation: Gebühren für die Teilnahme:

Course/Catégories	Jusqu'au 31 Décembre 2024	À partir du 1er Jan. 2025
Barrhorn Sky Walk «Marcheur» (Turtmann - Barrhorn)	CHF 80.00	CHF 90.00
Barrhorn Sky Run «Coureur» (Turtmann - Barrhorn)	CHF 80.00	CHF 90.00
Blüomatt Sky Walk «Marcheur» (ab Alpkäserei Blüomatt - Barrhorn)	CHF 80.00*	CHF 90.00*
Blüomatt Sky Run «Coureur» (ab Alpkäserei Blüomatt - Barrhorn)	CHF 80.00*	CHF 90.00*

* Une navette pour les personnes prenant le départ de la « Blüomatt Sky Run et Sky Walk » de Tourtemagne est mise gratuitement à disposition lors de l'inscription. La navette est assurée par le téléphérique et le bus.

Ces frais d'inscription comprennent la participation à l'événement, le prix souvenir, une portion de pâtes, une boisson comprise. A cet effet, des bons seront distribués avec le dossard avant la course et devront être remis.

Le dossard donne droit au retour en bus navette et en téléphérique.

Une navette entre le parking "Vorder Sänntum" et Gruben/Meiden jusqu'à la place de fête/annonce du classement (terrain de sport en dessous la chapelle) est également disponible gratuitement jusqu'à 15:00.

Après la course et la proclamation des résultats, un bus gratuit pour les randonneurs et les coureurs, sur présentation du dossard ou d'un bon, relie Gruben/Meiden (chez l'Hotel Schwarzhorn) à Oberems jusqu'à 18:00 depuis Hotel Schwarzhorn. Le trajet Oberems - Tourtemagne en téléphérique est également compris dans les frais d'inscription.

De plus, des places de parc, des possibilités de camper et de planter une tente ainsi que des installations de douches sont disponibles gratuitement à Tourtemagne. (Voir chapitre campeurs/camping/douches). Une installation de douches est également ouverte à Oberems. Les lieux sont indiqués dans les villages respectifs.

Les inscriptions payées par carte de crédit sont valables dès réception du paiement. Celles par virement bancaire sont valables dès que le paiement nous est parvenu. Toute inscription non payée dans un délai d'une semaine sera automatiquement annulée.

Nombre maximum de participants (sans compter les personnes invitées): 275, incl. Invitées 300

Numéro de départ et changement

Chaque coureur reçoit, en même temps que son dossard avec son nom imprimé, une puce de données personnelles codées. L'utilisation d'une puce privée n'est pas autorisée. Le dossard doit être visible à tout moment pendant la course sur la poitrine ou sur une bande de dossard et ne doit pas être modifié ou plié. Toute infraction peut entraîner une disqualification.

En cas de désistement, l'organisation rembourse les frais d'inscription comme suit :

- jusqu'au 31 mai 50%.
- à partir du 1er juin jusqu'au début de la course: 0%

Aucune place n'est reportée à l'année suivante. La réinscription d'une place de départ achetée doit être signalée à l'organisateur. Pour tous les changements d'inscription à partir du 1er juillet, des frais de traitement de CHF 20.00 seront prélevés. Les changements d'inscription ou la transmission de la place de départ sont possibles jusqu'au 13 juillet 2025.

Si, pour des raisons de sécurité, la course du Skyrace ne peut pas être organisée ou ne peut l'être que partiellement, il n'existe aucun droit au remboursement des frais d'inscription ni à leur report sur l'année suivante. La décision de ne pas organiser la course et/ou de l'interrompre est prise par l'organisateur.

Heures de départ

Start Barrhorn Sky Walk, Marcheur:	Tourtemagne à partir de 04h00
Start Barrhorn Sky Run, Coureur:	Tourtemagne à partir de 06h00
Start Blüomatt Sky Walk, Marcheur:	Blüomatt à partir de 06h30
Start Blüomatt Sky Run, Coureur:	Blüomatt à partir de 08h30

Retrait des dossards

Vendredi 25 juillet 2025 de 17h00 à 20h00, à l'InfoCenter de Tourisme Tourtemagne, Dorfstrasse 6, 3946 Tourtemagne.

Le vendredi soir, il est possible de manger des pâtes à côté de l'InfoCenter du tourisme, chez B& B Kalbermatter.

Samedi 26 juillet 2025 de 03h30 à 05h45, à l'InfoCenter de Tourisme Vallée de Tourtemagne, Dorfstrasse 6, 3946 Tourtemagne. Des places de parking gratuites sont disponibles près du terrain de football et dans les environs pendant tout le week-end.

Un dépôt de bagages pour le transport jusqu'au lieu de la fête à Gruben/Meiden est possible le samedi au départ.

Remise des prix

La remise des prix aura lieu à 15.00 sous le chapiteau près de l'alpage de Meiden/Gruben. Les prix qui ne seront pas retirés personnellement pendant cette manifestation seront mis en jeu par tirage au sort parmi les participants présents.

Équipement

Chaque participant est tenu de se présenter au départ avec un bon équipement, adapté aux conditions météorologiques. La dernière partie du parcours se déroule dans un terrain de haute montagne.

Pour participer à cet événement, un kit d'équipement obligatoire est requis.

Il est toutefois important de noter qu'il s'agit là de consignes minimales que chaque coureur doit adapter à ses propres capacités.

Il est surtout important de ne pas choisir des vêtements les plus légers possibles pour économiser quelques grammes, mais de choisir des vêtements qui permettent effectivement de bien se protéger en montagne contre le froid, le vent et la neige, offrant ainsi une plus grande sécurité et de meilleures performances. Il est obligatoire d'avoir avec soi :

- une réserve de boissons de 0,5 l
- Téléphone portable (sur le réseau de Swisscom) dans le but d'appeler à l'aide et de pouvoir être contacté à tout moment.
- Couverture de survie d'une taille minimale de 1,40m x 2m.
- Pull à manches longues ou coupe-vent, gants, pour mieux supporter le froid.
- bonnet ou bandana

Matériel recommandé :

- Bâtons

Les chaussures non adaptées au terrain, comme les sandales ou les tongs, sont interdites ! Une exclusion immédiate en est la conséquence.

Sécurité

En cas de mauvaises conditions météorologiques et pour des raisons de sécurité, la direction de la compétition peut à tout moment procéder à des modifications de parcours et de postes. Dans ce cas, les heures de fermeture des contrôles peuvent également être modifiées. En cas de modification du parcours, le chronométrage sera poursuivi au mieux. Pour des raisons de sécurité, la direction de la compétition se réserve le droit d'interrompre la compétition. L'interruption de la compétition, la réduction ou la modification du parcours ne donnent droit à aucun remboursement de frais d'inscription ou autre réclamation. Les temps records sur des parcours adaptés ne sont pas valables. En cas d'interruption de la course, les temps intermédiaires peuvent être utilisés comme temps final. Ceux-ci sont fixés de manière à ce que, par exemple en raison de conditions météorologiques difficiles ou pour d'autres raisons, les lieux suivants soient possibles comme destinations alternatives :

- Blüematt (1870 m d'altitude)
- Cabane de Tourtemagne (2519 m d'altitude)
- "Himalaya- Tor" (3000 m d'altitude)
- "Barrhorn- Joch" (3500 m d'altitude)

L'organisateur est en droit d'annuler, d'adapter ou de déplacer dans le temps et/ou dans l'espace le déroulement de la course pour des raisons importantes. Une raison importante est notamment donnée lorsque la réalisation de la course à la date initialement fixée est rendue impossible en raison d'un événement de force majeure externe, imprévisible et inévitable. Si la course ne peut avoir lieu en raison d'un cas de force majeure (par exemple guerre, terrorisme, intempéries, pandémie ou ordre des autorités), les frais d'inscription ne sont pas remboursés. L'organisateur n'est pas responsable des dommages résultant de l'annulation de la course en cas de force majeure.

Accompagnement des Marcheur/Coueurs

Tout accompagnement des coueurs (par ex. en VTT ou en marchant avec eux) sur le parcours est interdit. Les bâtons de randonnée sont autorisés dans toutes les catégories. Les personnes qui courent avec des bâtons doivent les avoir sur elles tout au long du parcours (ils ne doivent pas être remis entre-temps aux bénévoles).

Sky Walk

Le comité d'organisation du Barrhorn soutient les idées de base du « Sky Walking » en tant que sport de santé et d'aventure. Dans la catégorie "Coueur", on renonce volontairement à un classement axé sur la compétition, mais les temps sont enregistrés et peuvent être demandés. D'éventuels prix seront tirés au sort parmi les finisseurs dans l'aire d'arrivée. Il n'y aura pas de mention des marcheurs les plus rapides lors de la cérémonie des vainqueurs sous le chapiteau.

Nous recommandons aux participants qui courent autour de 5h de ne pas s'inscrire dans cette catégorie ! Les temps de référence sont ceux de Sierre- Zinal 5h, Zermatt- Marathon 5h15 ou Jungfrau Marathon 5h:15.

Heures de fermeture de contrôle

Les heures de fermeture de contrôle suivantes sont normalement valables : (les heures corrigées seront indiquées au départ)

- Cabane CAS Turtmann: 10h30

- Arrivée Barrhorn 3610m d'altitude: 13h00

Assurance

L'assurance est l'affaire du participant. Les participants doivent être assurés personnellement contre les accidents et les maladies. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, d'évacuation, d'hospitalisation ou de maladie. En principe, l'organisateur décline toute responsabilité des participants, des spectateurs et des tiers. La participation au Barrhorn Skyrace implique l'acceptation de l'exclusion de la responsabilité de l'organisateur pour tout type de dommage (accident, évacuation, hospitalisation, maladie, perte du matériel et dommages de transport). De plus, il n'existe aucun droit à des dommages et intérêts vis-à-vis des sponsors et des partenaires du CO en cas de perte du matériel ou de blessure de quelque nature que ce soit.

Disqualification / abandon de la course

Le CO décide des disqualifications. Motifs possibles : fausses indications sur la personne (nom, année de naissance), transmission du dossard personnel, comportement antisportif (p. ex. non-passage par les postes de chronométrage, raccourcis, course sans dossard valable, utilisation de moyens auxiliaires non autorisés, non-respect des instructions officielles et dopage).

Les personnes qui abandonnent la course se présentent au poste de ravitaillement le plus proche. Les frais de recherche de personnes seront facturés au coureur.

Le dossard donne droit au retour en bus navette et en téléphérique.

Une navette entre le parking "Vorder Sänntum" et Gruben/Meiden jusqu'à la place de fête/annonce du classement (terrain de sport sous la chapelle) est également disponible gratuitement.

Après la course et la proclamation des résultats, un bus gratuit pour les randonneurs et les coureurs, sur présentation du dossard ou d'un bon, relie Gruben/Meiden (emplacement de l'hôtel Schwarzhorn) à Oberems. Le trajet Oberems - Tourtemagne en téléphérique est également compris dans les frais d'inscription.

Aide aux camarades

Si un coureur a des problèmes de santé pendant la compétition, les autres participants sont tenus de lui prodiguer les premiers soins et d'en informer les organisateurs.

Déchets

La protection de l'environnement doit être respectée. Il est interdit de jeter des déchets sur le parcours, comme des bouteilles d'eau ou des petites barres de papier.

Consentement au traitement des

En s'inscrivant, l'athlète accepte que son nom, son prénom, son année de naissance, son lieu de résidence, sa nationalité, son numéro de dossard, son temps de compétition et son rang soient publiés dans les listes de départ et de classement de cet événement. Cette autorisation est valable aussi bien pour la publication sur Internet, dans les médias imprimés, à la télévision que via le télétexte, les médias sociaux ainsi que pour l'affichage des listes et les annonces des speakers. Les photos et les films réalisés dans le cadre de la course peuvent être utilisés sans droit à rémunération à la télévision, sur Internet, dans les propres moyens publicitaires, les magazines et les livres. Le nom, l'adresse postale et l'adresse e-mail peuvent être transmis à des partenaires (p. ex. service photo et vidéo) pour des prestations de service ou à des fins publicitaires ainsi que, sur demande, à des sponsors pour des adresses ciblées en rapport avec la course.

Parking

A Tourtemagne, il y a suffisamment de places de parc pour la durée de la course. Des panneaux d'information indiquent les possibilités, soit près du terrain de football, soit à la station inférieure du téléphérique Tourtemagne-Oberems.

Camper/Camping/Douches

Près du terrain d'entraînement (des panneaux d'information seront installés), il est possible de monter ou d'installer gratuitement des tentes (sur la pelouse) ou des campeurs (sur les places de parc).

Les douches du clubhouse du FC sont également disponibles gratuitement, aussi à Oberems.

Dopage

Des contrôles antidopage peuvent être effectués sur le Barrhorn Skyrace.

Chiens

Il est interdit de courir avec des chiens sur tout le parcours.

Modification du règlement

L'organisation se réserve le droit de modifier ces règles à tout moment et sans préavis.

Régime linguistique du règlement

Le règlement a été rédigé en allemand et traduit en anglais et en français à l'aide de DeepL Translate. Des erreurs de traduction sont donc possibles et la version allemande sert de base.